Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021604-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 9 février 2026
Date d'affichage : 9 février 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 2
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ETIENNE Brigitte, représentée par JACQUELIN Nadine ; STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-02-16-04 : Pôle sportif – Vérification règlementaire des installations gaz

Lors du précédent Conseil municipal, le 26 janvier dernier, le Conseil municipal avait approuvé de la Société DEKRA pour la vérification annuelle des installations gaz de la salle polyvalente, de l'école et de l'église, pour un montant HT de 431,34 € la 1ère année. Le contrat étant conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le pôle sportif équipé également d'une installation gaz est soumis à cette vérification annuelle règlementaire c'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de la Société DEKRA d'un montant de 141 € HT pour une durée ferme de 3 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 17 février 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor